

## **DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101**

---

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu en vidéoconférence, par le biais de Facebook live, le **12 mai 2020 à 19 h 30**. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil par les moyens de participation suivants;

- par clavardage;
- par courriel transmis à l'avance à l'adresse suivante : [greffe@ville.sainte-julie.qc.ca](mailto:greffe@ville.sainte-julie.qc.ca)
- par téléphone, à l'avance, au 514 603-7051.

Les interventions des citoyens à distance seront lues telles que formulées lors de la parole au public prévue pour ces demandes de dérogations mineures.

### **DEMANDE N° 20-03 : 29, rue Belvédère – Zone H-127**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La préservation d'un garage détaché existant de 61 mètres carrés, plutôt qu'un maximum de 50 mètres carrés, tel que prévu à l'article 4.2.2.5 du *Règlement de zonage numéro 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 542 919 du cadastre du Québec.

### **DEMANDE N° 20-04 : 777, montée Sainte-Julie – Zone C-308**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- L'aménagement d'une aire de stationnement comprenant 11 cases de stationnement, plutôt que 12, tel que le prévoit le calcul établi en fonction du tableau 5.6 de l'article 5.6.3.3 du *Règlement de zonage numéro 1101*;
- L'aménagement d'une aire de stationnement dont l'entrée charretière, par rapport à l'intersection de la voie publique la plus près, à 5 mètres, plutôt que 15 mètres, tel que prévu à l'article 5.6.5.4 du *Règlement de zonage numéro 1101*;
- La construction d'un bâtiment à toit plat, contrairement aux dispositions de l'article 10.1.3.1 du *Règlement de zonage numéro 1101* qui n'autorise que les toits en pente.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 879 851 du cadastre du Québec.

### **DEMANDE N° 20-05 : 122, rue de Rouen – Zone H-112**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- La construction d'un garage attenant à la résidence dont la hauteur dépasse celle du bâtiment principal, contrairement aux dispositions de l'article 4.1.7.5 du *Règlement de zonage numéro 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 543 946 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 24 avril 2020.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes

Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate

---